



Paris, le mardi 10 décembre 2013

**Circulaire** : 026-13

**Émetteur** : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

**Objet** : Revalorisation de la participation patronale à l'acquisition des titres restaurant

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous informe que, par courrier en date du 2 décembre 2013, le Directeur de la Sécurité Sociale a procédé à l'agrément de deux avenants conclus le 10 avril 2013 entre l'Ucanss et des Organisations Syndicales Nationales relatif à la participation des organismes de Sécurité sociale à l'acquisition de titres restaurant.

Pour votre information, je vous prie de trouver joint à la présente lettre, le texte de ces deux avenants qui portent le montant de la participation de l'employeur à 5,29 euros à compter du 1er janvier 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.

Didier Malric  
Directeur

**Document(s) annexe(s) :**

- Avenants du 20 janvier 1978 Titres restaurant,